

Un vote sans encombre.

Le 30 juin 2017, Mme Le Maire a proposé la vente des n°3 et 5 rue Raymond Laubier afin d'investir dans les rénovations de voirie.

Sur le principe, bonne initiative.

Sur les modalités, c'est discutable.

En effet, ce bien, estimé à 200 000 € par les services des domaines, leur a été présenté comme étant « UN TERRAIN A BÂTIR ENCOMBRE ».

Or il n'est pas un terrain à bâtir « encombré » mais une propriété déjà bâtie :

- Ancienne maison des syndicats
- Ancien siège de la CCDH
- Hangar
- Annexes

soit une surface totale d'environ 300 m2 de bâtiments sur 739 m. de terrain.

C'est dire donc que les 200 000 € d'évaluation correspondent à la seule estimation de la valeur du terrain nu et non pas, aussi, à celle des constructions existantes.

Nous avons demandé à Mme le maire quelle était la surface de bâti sur ce terrain qu'elle s'apprêtait à vendre ?

Aucune réponse, si ce n'est celle, embarrassée, de son adjoint à l'urbanisme prétendant notre question « TRES TECHNIQUE » , pour pouvoir y répondre.

Silence des dissidents de gauche comme de droite...

A l'exception notable de l'expérimenté vendeur des terrains du Belambra et ancien maire qui se satisfait là encore de cette vente.

Chers Dourdannais, vous qui .tes propriétaire ou locataire d'une maison, vous connaissez tous, au moins approximativement, sa surface construite.

Vous semble-t-il logique de vendre votre maison au prix de son seul terrain nu sans prise en compte de la valeur de la construction ?

A priori, non.

Pourtant, c'est ce qui a semblé logique pour 31 de vos 33 conseillers municipaux qui ont décidé de valider la vente à ce prix de ce bien communal.

Nous avons demandé le retrait de cette délibération.

Nous attendons.

Fabienne Lapina

Marc Macan président du groupe

Les Républicains et centristes unis pour

Dourdan.